

PLFSS 2024 :

Les mesures indispensables pour sauver le secteur du GRAND ÂGE

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 va débiter son examen par l'Assemblée nationale, le SYNERPA, première confédération du parcours et de l'accompagnement de la personne âgée, alerte sur la nécessité des mesures à prendre pour sauver le secteur du grand âge qui fait face à des difficultés économiques et sociales sans précédent.

UN CONTEXTE ALARMANT

350 000

c'est le nombre de personnes que doivent **ATTIRER, RECRUTER, FORMER ET FIDÉLISER** les acteurs du parcours de la personne âgée

Une entrée en EHPAD **DE PLUS EN PLUS TARDIVE**

85 ans

en moyenne avec un niveau de dépendance **DE PLUS EN PLUS IMPORTANT**

Les taux d'intérêt poursuivent leur **REMONTÉE**

1,10% | **3,17%**
en décembre 2021 | en juillet 2023

SEULEMENT

1 000

postes ont réellement pu être financés en 2023 du fait de **DOTATIONS SOINS INSUFFISANTES**

En 2022 le secteur a subi

UNE INFLATION À

7,7%

alors que les **AUGMENTATIONS APPLICABLES EN EHPAD** ont été de **1,97%**

Un taux d'encadrement moyen par résident de seulement

0,6 ETP EN FRANCE

D'ICI 2050,

la population française âgée de plus de 60 ans va passer de

17 millions

à

27 millions

Un taux d'occupation **EN FORTE BAISSÉ**

93% | **88%**
en 2019 | aujourd'hui

LE DÉSÉQUILIBRE se poursuit en 2023 SUR LES TROIS SECTIONS TARIFAIRES qui concernent les EHPAD : hébergement, soins et dépendance

L'accord signé en février 2023 révisant **LE SYSTÈME DE CLASSIFICATIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS** nécessite un accompagnement financier de **700 millions d'euros** des pouvoirs publics

RÉFORME DE LA TARIFICATION de l'aide sociale à l'hébergement

SIMPLIFIER LES MODALITÉS DE CRÉATION DES SERVICES AUTONOMIE et instaurer un tarif national mandataire opposable

Permettre un **CHOC D'ATTRACTIVITÉ**

58 millions d'euros afin d'étendre **LA REVALORISATION** des heures de nuit et week-end au secteur privé

REVALORISER LE TARIF HORAIRE PLANCHER des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

UNE LOI DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE PLURIANNUELLE pour le grand âge

AFFECTER VÉRITABLEMENT les ressources annoncées pour répondre aux besoins de tous les établissements

Des mesures pour **SIMPLIFIER ET RENFORCER** les processus de formation

GÉNÉRALISER sur la base du volontariat le **TARIF GLOBAL**

Publication des **RAPPORTS DE CONTRÔLE** pour créer un choc de confiance

À PROPOS DU SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.